

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2023/2024**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 8 juin 2023
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du 29 juin 2023
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du 3 juillet 2023

**Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO3 – L3**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2023-2024 - MAQUETTE DFGSO3 – L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 5		30				
UE 16 – Orthopédie dento-faciale	1	3	8	2		10
UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	5	8	50		58
UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	5	23		27	50
UE 21 – Chirurgie Orale	1	4	10	9		19
UE 23 – Biomatériaux	1	4	17			17
UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle	1	3	6	7		13
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en santé) Partie 1 – Evalué au S6				38		38
UE 25a – Enseignements complémentaires spécifiques Odontologie	1	2		20		20
C2i/PIX Santé niveau 1	1	2		10		10
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2		20		20
VOLUME HORAIRE Semestre 5			72	156	27	255
SEMESTRE 6		30				
UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	5	10		50	60
UE 19b – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	5	5	45		50
UE 22 – Chirurgie orale	1	3	11	8		19
UE 25b – Enseignements complémentaires spécifiques Odontologie	1	2		20		20
UE 26 - Parodontologie	1	3	13	7		20
UE 28 – Bases traitements médicamenteux (mutualisé avec DFGSM3)	1	2	18			18
UE 29 - Microbiologie	1	3	10	5		15
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en Santé) Partie 2	1	4		30		30
UE 30 – Langue Vivante : Anglais	1	1		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2		20		20
VOLUME HORAIRE Semestre 6			67	155	50	272
TOTAL DFGSO 3			139	311	77	527

DFGSO 3 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

[illegible]

DFGSO 3 : Semestres 5 et 6

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, et un stage d'observation milieu hospitalier.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires et le stage hospitalier. Toute absence aux ED, TP, enseignements complémentaires et stages doit faire l'objet d'une justification (certificat médical). Au-delà de trois absences non justifiées l'UE concernée ne sera pas validée et entraînera le redoublement.

Validation DFGSO 3 (Semestres 5 et 6) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

En cas de redoublement, l'étudiant conservera les UE validées au cours de l'année, exceptées les matières pratiques suivantes :

- UE 18 Prothèses
- UE 19 OCE
- UE 21/22 Chirurgie orale
- UE 26 Parodontologie

Stage d'observation en milieu hospitalier :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un service hospitalier. Ce stage est réparti sur 2 semaines de 20 h chacune (matin ou après-midi), sur une semaine au S5 et une semaine au S6. Ce stage est validé par le doyen sur proposition des maîtres de stages.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun et est obligatoire.

Enseignements complémentaires : Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 parmi les UE spécifiques Odontologie proposées. La présence est obligatoire.

Enseignements complémentaires proposés :

- EC IDP – Iconographie des ateliers de prothèses
- EC ITP – Initiation aux techniques d'un laboratoire de prothèses
- EC URSO – Unité d'enseignement complémentaire Recherche en Soins Odontologiques

Le Diplôme de Formation Général en Sciences Odontologiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.